



Note sur le chômage

transmise à la Conférence des Evêques de France, janvier 2016

La préoccupation du chômage et des précarités qu'il engendre, souci majeur des français, devance la question sécuritaire et la question migratoire.

Nous avons rédigé cette note à la demande du père Pierre-Yves Pecqueux, secrétaire-général adjoint de la CEF.

1. Constats

La question du chômage est depuis des années la préoccupation majeure de notre société. C'est un fléau national qui mine les sociétés occidentales, notamment la société française, depuis plus de 40 ans. Pour mémoire fin novembre 2015 on comptait 3 574 800 demandeurs d'emploi en catégorie A, 5 743 600 en catégories A, B, C et 6 143 400 en catégories A, B, C, D, E. Et 82% des emplois créés depuis 2012 sont des CDD.

Il faut comprendre à quel point le chômage est multiplicateur d'exclusion, déstabilisateur de la société. C'est la mère de toutes les exclusions : isolement, difficultés financières, découragement, repli sur soi, perte de confiance en soi, manque d'espérance, sentiment d'être inutile à la société, voire d'en être exclu. En même temps les chômeurs apprennent à trouver leur chemin là où il n'y a que de l'incertitude, « à construire des résistances ». Ils ne font pas que subir (cf. Didier Demazières, VLC 101).

Le chômage dérègle tout même si le travail ne règle pas tout. On s'est habitué au chômage. Louis Gallois parle d'une « accoutumance aux 10% de chômage » (cf. VLC 100). La société explose maintenant.

Tous, nous connaissons dans notre entourage, dans notre famille, dans notre quartier ou dans notre ville, une ou plusieurs personnes, très souvent des jeunes (25% des jeunes actifs) ou des personnes isolées atteintes par ce mal. Il est commun de dire que c'est de leur faute. Il faut changer de regard, car c'est un vrai problème.

2. Convictions

L'absence de travail et ses conséquences est un mal auquel l'Eglise ne peut rester indifférente. De l'enseignement social de l'Eglise nous ne retenons ici que le dernier texte du pape François « Loué sois-tu », particulièrement au chapitre 3 le paragraphe 124. Il cite Jean-Paul II (Laborem exercens, 1981) par où l'Eglise réaffirme la nécessité de préserver le travail. Et François, prenant en compte le chômage massif, affirme que « dans cette situation (de chômage) mondiale et complexe, on ne peut pas seulement attendre la reprise », il dit qu'il faut investir avec courage dans la formation, réactiver une solidarité entre les générations, ouvrir concrètement les possibilités de crédit pour les nouvelles initiatives, soutenir l'apprentissage et le lien entre les entreprises, l'école et l'Université.

Il nous semble que l'Eglise est peu présente de façon explicite sur ce terrain, même si on ne peut nier que des actions non médiatisées sont réalisées par des chrétiens présents dans des associations, confessionnelles ou non (on en compte environ 5 000) et par des communautés chrétiennes.

Cette situation ouvre aux questions spirituelles. L'Eglise est attendue là aussi. L'Eglise sait en certaines circonstances mettre les pauvres, les souffrants, les chômeurs donc, au cœur de sa spiritualité. « L'Eglise redécouvre l'autorité de la Bonne Nouvelle à partir de ce qu'elle vit avec les personnes en détresse. Ce type d'autorité peut parler à tout homme car il s'agit tout simplement d'être conduit ensemble aux sources de ce qui fait vivre, là où on entend un appel qui nous dépasse, mais qui pourtant passe par nous. » Etienne Grieu. Formulé autrement, par un rabbin : les problèmes matériels de mes frères sont devenus des problèmes spirituels pour moi.

3. Propositions

Face à ce fléau, beaucoup se sont malheureusement résignés. Et pourtant les communautés chrétiennes pourraient faire beaucoup pour favoriser la mise en réseau, l'entraide et l'accompagnement nécessaires qui redonnent confiance et courage.

Par ses responsables, l'Eglise pourrait inviter tous les chrétiens non seulement à changer de regard sur ceux qui vivent cette réalité au quotidien mais aussi à travailler avec tous les hommes de bonne volonté sur ces situations d'exclusion, en mettant toutes leurs compétences et leur énergie dans la résolution de ce mal.

Il ne s'agit pas de remplacer les pouvoirs publics, ni ceux qui ont des compétences spécifiques sur ce sujet mais :

- de développer l'écoute, la fraternité, l'entraide et l'accompagnement,
- de mettre en exergue ce que font déjà certaines communautés chrétiennes dans ce domaine,
- de développer le parrainage de chômeurs à travers le tissu associatif existant,
- de créer une dynamique à partir des multiples initiatives prises tant par nos communautés chrétiennes que par le réseau associatif local,
- d'encourager et développer l'économie sociale et solidaire (capacité d'innovation des associations au service de l'emploi),
- de soutenir, en la relayant, l'expérience zéro chômage sur 5 territoires (ATD, nouvelle loi votée à l'unanimité à l'assemblée nationale le 9 décembre 2015).

En s'avancant vers des propositions plus précises, peut-on envisager de demander à La Vie, Panorama, La Croix, Projets, Etudes, Justice et Paix, etc. de faire un numéro spécial ou un dossier ?

Ils auront comme préoccupation majeure le désir de donner la parole aux chômeurs, eux que l'on n'entend jamais. Ils soutiendraient un travail coordonné entre les différents services et mouvements d'Eglise sur cette question.

Peut-on aussi envisager de faire mieux connaître aux chrétiens la pensée sociale de l'Eglise ? Cf. « Notre bien commun » produit par le Service national famille et société, de la Conférence des Evêques de France (Ed. Atelier).

En 1982, dans le texte « Pour de nouveaux modes de vie » les évêques ont fait quelques propositions. N'y aurait-il pas de nouvelles propositions à faire, inspirées par l'expérience ?

L'un de nous a relevé ces diverses formes d'aide concrète :

- le prêt d'un moyen de locomotion ou covoiturage pour se rendre aux entretiens d'embauche,
- l'orientation vers les structures associatives les plus appropriées,
- le prêt gratuit d'un logement,
- la prise en charge de la scolarité et de la garde des enfants,
- la prise en charge provisoire de tout ou partie d'un loyer ou des charges fixes,
- la prise en charge des vacances,
- le prêt d'ordinateur,
- la prise en charge des soins médicaux,
- le don de vêtements,
- la mise à disposition des réseaux professionnels personnels.

*Paul Israël (Mission de France), Jean-Pierre Pascual, Gérard Marle, Dominique Bourgoïn,
José Dhers, Anne-Marie Chaton, Yvette Martin, Marie-Christine Brun, Philippe Dager,
après une rencontre en novembre 2015 avec
Pierre-Yves Pecqueux, François Soulage, Bernard Thibaud et Jean-Baptiste de Foucauld.*

Le 10 janvier 2016